Argentré-du-Plessis, le 31 mars 2020

Chers parents,

Nous revenons vers vous en cette fin de mois afin de vous apporter des précisions sur votre facturation. L’annonce qui vous avait été faite le 13 mars sur une participation à la part personnel du repas et qui obéissait à une directive du collège employeur du 10 mars n’est plus d’actualité. En effet, le 25 mars se sont réunis le Secrétaire général de l’Enseignement catholique Philippe DELORME, le président de l’APEL Gilles DEMARQUET[[1]](#footnote-1) et le Président de la FNOGEC Laurent LAMING (organismes de gestion). Parmi les mesures prises et que nous suivons dès à présent figurent :

- « *Il n’y a pas lieu de considérer que cette contribution demandée aux familles doive être diminuée, voire remboursée, sur la période de l’épidém*ie. »

- « *S’agissant des activités secondaires de nos établissements : restauration, accueil avant et après l’école, internat, soutien scolaire, etc… Ces dernières, contrairement à l’activité principale d’enseignement, ne sont pas maintenues. C’est pourquoi les frais annexes, qui correspondent à ces activités, ne devront pas être*

*facturés aux familles pour cette période, ou devront leur être remboursés, s’ils ont déjà été facturés* ».

Ainsi, après avoir commencé à rembourser intégralement les séjours annulés (décision propre à notre direction et Ogec La Salle St Joseph), nous avons décidé de rembourser les repas non pris sur la période de mars mais également allant jusqu’au 30 avril inclus. Cela suppose actuellement un travail comptable ligne par ligne pour 800 élèves. Afin de faciliter la dernière démarche informatique avec notre logiciel, nous procèderons à un avoir (A) déduit du solde restant dû (S) au titre de l'année 2019/2020. La somme à devoir après régularisation (R) sera répartie sur les derniers mois et dès le 10 avril au lieu d’une régularisation tardive en juin comme cela se faisait habituellement. Conscients que des familles traversent des situations difficiles, les frais seront lissés non pas sur 3 mois mais 4 mois jusqu’au 10 juillet avec une régularisation finale à cette date.

Les directeurs et notre comptable restent à votre écoute afin de trouver une solution en cas de difficultés financières liées à la crise actuelle : [compta@argentre.org](mailto:compta@argentre.org) Objet : SOUTIEN FAMILLES.

Recevez nos sincères et solidaires salutations,

**M. TORDOIR et M. BONAMY,** Chefs d’établissement

**Mme BELLANGER,** Gestionnaire comptable

1. Mesures également reliées par l’APEL <https://www.apel.fr/covid-19/covid-19-consequences-financieres-pour-les-parents.html> [↑](#footnote-ref-1)